

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

| | |
|----------------------|----|
| Nombre des membres | |
| Afférent au Syndicat | 42 |
| En exercice | 42 |
| Présent | 25 |
| Votant | 25 |

Date de convocation : 16/09/2025

**Validation du devis pour le
changement de canalisation
présentant des CVM à
Châteauneuf de Galaure**

Délibération n°27-2025

Séance du 01/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} octobre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 heures en session ordinaire à Laveyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, André BOUILLY, Yves CHAREYRE, Agnès CHRIST, Marin DERNAT, François FAURE, Pierrick FRIZE, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Hervé JACQUE, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Patrice REBOULET, Philippe RIGNOL, Jean-Marc ROZIER, Stéphane SARRAZIN, Stéphanie SEVENIER, Patrice TARDY-JEUNOT, Yves MONNIER, Mickaël CHAZALON, Didier SAPET.

Absents excusés : Romain BOITEL, Pascal BRUNET, Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Gérard ESCOFFIER, Max FIGUET, Claude FOUREL, Romaric FOURT, Alexandre GUILLIEN, Alain LACROIX, Yves MONNIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Ludovic ROBERT, Cédric ROUSSELLET, Daniel SIRERA.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Commande Publique,
- Le rapport de phase PRO réalisé par le SIEP Valloire Galaure

Considérant :

- L'obligation de réaliser des travaux sur les canalisations relarguant du CVM
- La possibilité de déroger à l'accord cadre dans le cas de travaux inférieur à 100 000€HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- ACCEPTE le devis de Veolia du renouvellement du réseau d'eau potable à Châteauneuf de Galaure pour un montant de 99 370,93 €HT,
- AUTORISE le Président à demander les subventions aux organismes financeurs (DETR, AERMC, CD26)
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

